



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 4 décembre 2024

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

sur le préavis n° 35/2024 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2025

	Séances			Emoluments	Signatures
	25.11.2024				
Rapporteur Marsoni Lucette	X				
Membres Aeberhard Marc	X				
Cassella Antonio	X				
Mustafa Valmir	X				
Mijaljovic Pascal	X				

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 25 novembre 2024 à la maison de commune, afin de traiter du préavis N° 35/2024 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2025, en présence de M. Massimo Maio, Boursier et de Mme Aurélie Tulot, Syndique et déléguée des finances. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les explications détaillées qu'ils nous ont fournies à cette occasion.

La commission tient également à remercier la Municipalité et le Bouriser communal pour l'élaboration de ce budget et tous les commentaires se rapportant aux différents postes.

Le budget présente un excédent de charge de CH. 7'707.00 sur un total de CHF 10'511'539.00 en tenant compte de la diminution du taux d'imposition à 66.5 %. Contrairement aux années précédentes le budget a été établi avec le système de calcul de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise. A la grande différence des années précédentes, ce système permet une vision plus réaliste de la facture sociale et du retour de la péréquation ce qui permet d'avoir un budget à peu-près à l'équilibre.

La péréquation tient compte d'un revenu fiscal par personne cantonal standardisé. Les communes dont le revenu fiscal est élevé donnent jusqu'à 80 % du revenus standardisé aux communes dont le revenu fiscal est inférieur ; il s'agit du système de péréquation horizontal. Le canton verse un montant de telle sorte à ce que le revenu de ces communes monte à 90% du revenus fiscal standardisé ; il s'agit d'un système de péréquation vertical. Le mode de calcul

tient également compte de la typologie des communes, dit système de péréquation des besoins structurels.

Le revenu fiscal standardisé prend en comptes les rentrées d'impôts communal ramenés à 1 ‰ et les autres impôts communaux divisé par nombre d'habitants. Pour Roche le revenu standardisé se monte à CHF 1'425.70 alors que la moyenne du canton est à CHF 3'291.20.

Les charges sont assez stables. La grosse augmentation du compte « charges » provient du fait que la participation à la cohésion sociale engendre plus de dépenses mais également plus de revenus en vertu du nouveau système de calcul. Toutefois ce qu'il faut retenir c'est que notre commune est encore bénéficiaire de CHF 207'915.00.

Dès 2026, le budget sera présenté selon le nouveau plan comptable MCH2. Il sera donc plus difficile de faire un comparatif point par point avec les années précédentes.

Le plan d'investissement a été revu afin d'être à nouveau intégré au budget. Ce dernier tient compte des préavis déjà votés qui sont soit en cours de réalisation ou qui n'ont pas encore débutés, ainsi que des nouveaux préavis qui devraient être présentés dans le courant de l'exercice prochain. Ce plan donne un ordre d'idée sur la gestion de la trésorerie de la commune. Il ne tient toutefois pas compte d'éventuels préavis d'urgence. Certains préavis ont été posés sur 2 années car toutes les factures ne rentreront pas en 2025 mais en 2026.

En outre, ce budget a été élaboré avec tous les municipaux ainsi que les chefs de services. Ces derniers ont pu entrer en discussion pour faire part de leurs besoins, contrairement aux autres années où un budget était alloué sans savoir où étaient effectivement les nécessités. Cette méthode a engendré plus de travail pour le boursier mais a le mérite d'être plus réaliste.

L'évolution de la dette se fait par rapport au bouclage des comptes et non pas au budget. Elle a toutefois été mentionnée dans le présent document à titre d'information. La dette brute par habitants a diminué en 2023. Ce sont des emprunts ont été remboursés. Selon le tableau de bord établi par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui est disponible sur le site cantonal, la commune de Roche est bien située avec des finances saines. Selon un comparatif, en 2017 certains critères qui étaient en orange sont passés au vert, soit bons.

Concernant la part aux déficits d'exploitation des lignes de transports, toutes les communes participent selon la desserte. Roche est au coefficient 1, soit le coefficient maximal depuis que nous avons une desserte à la demi-heure. Notre part est donc calculée par rapport à ce coefficient et du nombre d'habitants. Ce montant n'est pas maîtrisable, il dépend du déficit cantonal des transports répartis sur les communes.

Les employés communaux sont en contrats de droits privés et ne sont pas rémunérés d'après une grille de salaire. Il a été décidé d'une augmentation de salaires selon les recommandations ainsi que des ajustements individuels de telle sorte à les harmoniser. Il convient aussi de demeurer concurrentiels avec les communes voisines afin de garder notre personnel formé.

La vente d'eau aux communes voisines a diminué et ne rapporte plus la commune. Le compte demeure juste à l'équilibre, grâce au débit garanti. Les statuts d'EPUDEHL sont en cours de révision. Pour l'instant ils sont bloqués à Villeneuve. Des discussions ont été engagées envers les communes d'Yvorne et Aigle. Pour l'instant chaque commune souhaite rester maître de son eau.

En outre lors de la séance, la Commission a pu encore poser des questions de détail sur le budget et a reçu des réponses précises et convaincantes.

Au vu de ce qui précède, la Commission est convaincue que le budget a été établi de manière raisonnée.

En conclusion, la commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 35/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2025,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet ;

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

Décide : d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025 qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	10'511'639.00
Revenus	CHF	<u>10'503'932.00</u>
Résultat (déficit présumé)	CHF	<u><u>- 7'707.00</u></u>

Ont signé :

Marsoni Lucette

Aeberhard Marc

Cassella Antonio

Mustafa Valmir

Mijaljovic Pascal

